



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 décembre 2014DEPARTEMENT DES
PYRENEES ATLANTIQUESArrondissement de
BAYONNE

L'an deux mille quatorze et le 22 décembre

Le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel VEUNAC, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CLARACQ

PRESENTS: M. Michel VEUNAC, Maire, M. Guy LAFITE, Mme Jocelyne CASTAGNEDE, M. Guillaume BARUCQ, Mme Nathalie MOTSCH, M. Peio CLAVERIE, M. François AMIGORENA, Mme Régine DAGUERRE, M. Michel POUEYTS, Mme Ghislaine HAYE, M. Patrick DESTIZON, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Stéphanie RICORD, Adjoints au Maire, M. Alain-François ROBERT, Mme Jeanine BLANCO, M. Hervé BOISSIER, Mme Brigitte PRADIER, M. Louis VIAL, Mme Maialen ETCHEVERRY, Mme Anne PINATEL, M. Frédéric de BAILLIENCOURT, M. Laurent ORTIZ, Mme Sylvie CLARACQ (jusqu'à la question n° 17), Mme Pierrette ECHEVERRIA, M. Jean-Benoît SAINT-CRICQ, M. Max BRISSON (jusqu'à la question n°11), M. Frédéric DOMEGE (jusqu'à la question n°13), Mme Bénédicte DARRIGADE, Mme Maïder AROSTEGUY, Mme Marie-Laurence HONTAS (à partir de la question n° 5), Conseillers Municipaux.

ABSENTS ou EXCUSES : Mme Françoise MIMIAGUE, Mme Virginie LANNEVERE, M. Eric BONNAMY, Mme Nathalie SAUZEAU, Mme Sylvie CLARACQ (à partir de la question n° 18), M. Max BRISSON (à partir de la question n° 12), M. Frédéric DOMEGE (à partir de la question n° 14), M. Richard TARDITS, Mme Marie-Laurence HONTAS (jusqu'à la question n°4).

PROCURATIONS: Mme Françoise MIMIAGUE (M. Michel VEUNAC), Mme Virginie LANNEVERE (M. Guy LAFITE), M. Eric BONNAMY (M. Laurent ORTIZ), Mme Nathalie SAUZEAU (M. Guillaume BARUCQ), Mme Sylvie CLARACQ (Mme Jocelyne CASTAGNEDE), M. Max BRISSON (Mme Maïder AROSTEGUY), M. Frédéric DOMEGE (Mme Bénédicte DARRIGADE).

Procédure de création d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine à Biarritz :

- Décision de lancement de la phase des études
- Approbation de leur plan de financement
- Demande de subvention à l'Etat.

Madame Nathalie MOTSCH présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération, en date du 13 décembre 2013, la ville de Biarritz a décidé de lancer la transformation de sa Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Suite à cette décision, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la réalisation de l'étude.

Je soussignée, C. Chaudière
attachée territoriale
certifie que le présent document a été transmis
au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme



Fait et délibéré en séance les mêmes jours,
mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le : **23 DEC 2014**

Michel VEUNAC

Le bureau d'études retenu après cette consultation est le groupement GHECO/GEOCIAM, pour un montant de 82 176 Euros T.T.C.

Suite à la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat, le Directeur régional des affaires culturelles, par courrier en date du 13 octobre 2014, nous a fait savoir que l'Etat apporterait une subvention de 41 088 Euros T.T.C. correspondant à 50 % du montant précité.

En conséquence, par la présente, je vous propose :

- de décider le lancement des études d'élaboration de l'AVAP, dont le montant s'élève à 82 176 € TTC
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Montant de l'opération	82 176 Euros T.T.C.
Montant de la subvention de l'Etat 50 %	41 088 Euros T.T.C.
Montant de la participation de la commune	41 088 Euros T.T.C.

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention correspondant à 50 % du montant des études soit 41 088 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation générale, à signer tous actes et documents nécessaires à la concrétisation de la présente procédure et de cette délibération.

ADOPTÉ

